

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 JANVIER 2012

DEPENSES VOIRIE

La Communauté d'Agglomération sollicite le fonds de concours de la commune à hauteur de 1442,66 € correspondant à 40 % des dépenses d'investissement de voirie et éclairage public réalisées en 2011.

M. Christian Lavielle, conseiller délégué aux finances, s'interroge sur le détail des dépenses qui font apparaître des dépenses d'éclairage public sans aucune précision et souhaite savoir s'il ne s'agit pas en partie de dépenses d'entretien. Il demande donc aux membres de l'assemblée de différer le vote dans l'attente des précisions complémentaires.

Le conseil accepte cette proposition.

PLANNING DES AGENTS DE SERVICE

Suite aux recommandations du médecin du travail de ne pas avoir d'agent travaillant seul dans les locaux, le maire a souhaité modifier le planning de deux agents et obtenu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire .

REPAS DES ANCIENS

Mme Jacqueline LOIRE, déléguée aux fêtes, propose les tarifs du repas des anciens.

Gratuité pour les marpentois à partir de 62 ans. Pour les accompagnants : 18 €. Pour les extérieurs : 25 €. Tarif enfant : 8 €

RESERVATIONS DE SALLE

M Frédéric BERNARD, 1^{er} adjoint, explique qu'il convient de trouver une solution suite aux annulations de réservation qui privent d'autres utilisateurs.

Dorénavant, en cas de désistement, un acompte de 50 % du prix de la location sera encaissé par la commune, sauf s'il existe un motif exceptionnel.

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU NORD

Le conseil vote la cotisation annuelle de 85 euros.

TER-GV

Les élus votent à l'unanimité la motion présentée par M.Alain BERTAUX, Maire de Fourmies, qui demande au Conseil Régional de respecter ses engagements de réaliser une liaison grande vitesse pour les TER entre Lille et l'avesnois.

LOYER COMMUNAL

Le conseil fixe à 500 euros le loyer d'un logement communal, rue de la mairie.

VENTE LAVE VAISSELLE

Le conseil donne son accord pour la vente à 200 euros de l'ancien lave-vaisselle du restaurant scolaire.

OUVERTURE DE CLASSE

Le maire informe l'assemblée que l'Inspecteur d'Académie propose l'ouverture d'une classe à la rentrée de septembre à l'école Fostier, proposition accueillie avec satisfaction par le conseil.

DROIT DE PREEMPTION

Dans le cadre du projet de restructuration du centre-bourg, le conseil décide de préempter un ancien garage et une parcelle de 200 m², le tout pour un montant de 600 euros.